



Nom de l'organisme :

SSK FORMATION



Nom de la formation :

" RÉÉDUCATION VESTIBULAIRE "

**CHARTRE DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES
RELATIVE AUX ENGAGEMENTS DES ORGANISMES DE FORMATION**

Années d'accréditation (période de 5 ans) : 2025 - 2030

Le conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes propose aux organismes de formation en kinésithérapie de s'engager à respecter la présente charte.

La formation " RÉÉDUCATION VESTIBULAIRE "
dispensée par l'organisme de formation SSK FORMATION
répond aux critères déontologiques, visant à garantir aux kinésithérapeutes formés :

- Une formation conforme au modèle de la pratique fondée sur les preuves et traitant de savoirs disciplinaires et de savoir-faire associés basés sur les données acquises de la science et utilisé selon un mode de raisonnement critique.
- Une formation* réalisée par un ou des kinésithérapeutes – formateurs remplissant les conditions légales et réglementaires d'exercice de la profession pouvant être assisté par d'autres professionnels en raison de leur expertise dans un champ disciplinaire ou scientifique particulier.
- Une formation mettant en œuvre en continu une procédure de démarche qualité relevant des standards reconnus du secteur de la formation
- La transmission systématique des attestations de formation dans le cadre du DPC au conseil départemental de l'Ordre auprès duquel le kinésithérapeute formé est inscrit. Cette transmission peut également concerner des formations hors DPC.

L'organisme de formation signataire de la charte s'engage à respecter ces critères et permet aux kinésithérapeutes ayant validé la formation correspondante de mentionner une ou plusieurs spécificités sur la plaque professionnelle, le site internet, les documents professionnels, les annuaires et sites de prise de rendez-vous en ligne selon l'avis CNO N°2021-002 relatif aux spécificités.

En cas de manquement notoire aux engagements de la présente charte, le conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes pourra retirer sa signature.



Conseil National de l'Ordre
Des masseurs kinésithérapeutes
91 bis, rue du Cherche-Midi
75006 Paris
Tél. : 01 46 22 32 97
Siren : 493 355 754

La présidente du Conseil national de l'Ordre

Le responsable de l'organisme de formation

* Hors champ de la formation interprofessionnelle.